

CHARTRE DE BONNE ORGANISATION DU MARCHE DE NOEL

Organisateur

Le marché de Noël est organisé par l'association L'Eure du Bien-être pour proposer au public un évènement convivial et chaleureux autour des fêtes de Noël.

Lieu, date et horaire

Le marché de Noël se déroule le samedi 08 novembre 2025 en intérieur et en extérieur dans la salle communale et la cour de l'école de 10h à 22 h le samedi et de 9h30 à 17h. L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en cas d'imprévu de dernière minute. Les exposants s'engagent à être présents sur la durée du marché et à ne pas remballer avant 21h le samedi et 16h le dimanche.

Admission

Le marché de Noël est ouvert aux professionnels et producteurs locaux, aux artisans créateurs non professionnels, aux associations locales et aux associations caritatives.

Les demandes de participation sont examinées par le comité d'organisation qui établit une liste des exposants retenus. Le choix s'effectue en fonction de la diversité des créations proposées et de la capacité d'accueil du marché de Noël.

En 2025, le prix pour les exposants est de 3 € le mètre linéaire en intérieur et 1,50€ le mètre en extérieur avec votre propre matériel. (Barnum, Tables...)

Obligation des exposants

Les exposants doivent veiller à respecter les emplacements qui leur sont attribués et le site. Les exposants sont responsables de leur stand.

Pour l'installation, si besoin prévoir matériel électrique type enrouleur/dérouleur électrique ainsi que des rallonges.

Les exposants doivent présenter des stands de qualité. Il est demandé aux exposants qu'un effort de décoration soit réalisé sur leur stand. La décoration doit permettre de créer un stand visuellement attractif et en cohérence avec le thème de Noël. Les tables ou supports doivent être recouverts de tissu cachant ainsi les pieds de table et les marchandises.

Assurance

Outre l'assurance couvrant les objets exposés, l'exposant est tenu de souscrire, à ses frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même, les personnes qui l'accompagnent et son matériel encourent ou font encourir à des tiers.

L'organisateur est réputé dégage de toute responsabilité à cet égard, notamment en cas de perte, vol, incendie ou dommage quelconque.

Droit à l'image

L'exposant accepte que les vues de son stand puissent être prises par l'organisateur et qu'elles puissent être diffusées gratuitement dans le cadre de la communication de l'association L'Eure du Bien-être.

Prénom et Nom de l'exposant :

Lu et approuvé

Date et signature :